



LA COMPLAINTE DU PANGOLIN

QUAND ON ARRIVE EN VILLE,
LES GENS CHANGENT DE TROTTOIR!



Ray coïd

Les 2 mois de confinement que nous venons de vivre ont été inédits pour tout le monde. Ils ont mis en lumière des métiers peu valorisés, souvent exercés par des femmes. Dans les services du Département, les assistantes familiales ont été particulièrement mobilisées pour assurer la continuité de l'accueil des enfants confiés, dans des conditions dépassant de très loin la normale, sur le front, en 1^{ère} ligne, 7 jours sur 7.

Depuis le début du confinement, vos délégué·es SUD sont à votre écoute à travers son réseau d'adhérent·es et de sympathisant·es. Ainsi, dans chaque réunion partenariale concernant le plan de continuité des services, les congés des titulaires et le plan de reprise d'activités, SUD a pu porter les problématiques spécifiques des assfam même si celles-ci n'étaient pas ciblées. Congés, surcoûts des prises en charge des enfants, dotations en masques et produits sanitaires, épuisement professionnel, besoin de reconnaissance... L'administration disait partager nos constats mais tardait à reconnaître votre engagement par des décisions concrètes et pas seulement des paroles. Nos interventions aux CT et CHSCT du 5 mai ont-elles mis un coup d'accélérateur ? Courrier du Président à l'ensemble des assfam et indemnité exceptionnelle ajoutée en dernière minute à l'ordre du jour du CT du 18 mai.

« Les enfants ont travaillé la lecture, le graphisme, le calcul, etc... tous les jours, 5cm de feuilles imprimés, leur travail, que personne ne cherchera à voir. 3 packs de cartouches d'imprimante à 39 euros pièce et 2 ramettes de papier, sans compter des livres d'activités et de coloriage... »

Pour SUD, les revendications étaient claires :

- le remboursement des surcoûts occasionnés par le confinement : alimentation, fluides, frais de bricolage et d'activités récréatives, frais d'impression liés à la scolarité
- une prime exceptionnelle pour compenser le surcroît d'activité lié à la présence 24h sur 24 des enfants confiés.

« des journées de 15 heures voir plus quand les insomnies des enfants perdurent »

Dès le 30 mars, nous les avons portées auprès de l'administration. Sans aucune concertation, celle-ci a soumis à l'avis du Comité Technique du 18 mai l'attribution d'une indemnité exceptionnelle de 10 euros nets par jour et par enfant pour les 60 jours de confinement, englobant les deux volets. Le règlement sera effectif au plus tôt fin juillet. Pas d'explication sur la répartition si ce n'est que le Département 35 se situe dans la moyenne haute de ce que propose les Départements voisins...

Pour SUD, le compte n'y est pas !

La prime proposée (1200 euros pour les assfam qui accueillent

en moyenne 2 enfants) se situe dans la fourchette des primes COVID (entre 1000 et 1500 euros) versées par la Ville de Rennes aux agent·es présent·e·s dans les services ou aux personnels soignants. Sans vouloir opposer les professionnel·les entre eux, nous considérons que l'engagement des assfam est équivalent à celui des soignant·es même s'il était de nature différente.

« entre les cours et les enfants, nous n'avions plus de temps pour notre couple et notre famille »

Vous avez dû, en plus de votre travail habituel, être disponibles 24 h sur 24, assumer la scolarité des enfants, gérer les relations parfois compliquées avec les parents, faire face aux angoisses et parfois aux régressions des enfants,... le tout sans aucun répit.

« j'ai fini par faire un malaise avec chute de tension par l'épuisement et en apprenant que mes congés d'avril avaient été annulés »

Vous nous avez aussi fait part dans vos témoignages des bons moments qui vous ont aidé à tenir mais jusqu'à quand ? Car pour vous, le déconfinement rime avec reprise très partielle de la scolarité et nouvelles contraintes d'organisation et de présence pour aider à renouer les liens avec les familles.

« l'éducatrice mettait un peu d'humour dans ses mails ça faisait du bien »

Mais ce n'est qu'un début !

Lors de ce comité technique, nous avons obtenu que cette indemnité ne marque pas la fin des discussions. L'administration s'est engagée à faire un bilan d'ici septembre et ouvrir des négociations sur le remboursement des frais significatifs générés par cette crise.

Pour SUD, cette première étape est importante et significative dans le contexte budgétaire du Département dont les dépenses sociales ont explosé. Avec un peu de concertation, et ce n'est pas faute d'avoir questionné, SUD aurait sans doute pu passer d'une abstention à un vote Pour.

Mais nous ne lâcherons pas ! Pour les assfam aussi, il y a un « avant » et un « après ». Les revendications que nous portons sur les salaires et la reconnaissance sont à la hauteur de l'utilité sociale de votre profession.

L'assfam et les congés

L'assfam ayant œuvré toute l'année
se trouva bien fourbue
quand l'été fut venu
Il me faudra du repos
pour aider tous ces petits
pensa-t-elle
Heureusement depuis janvier
J'ai déposé mes congés
Mais un problème vient à surgir
Et, le service de réfléchir :
l'assfam ne plus partir
tant pis pour elle, elle doit s'adapter
Elle partira plus tard ...ou jamais
L'assfam est arrangeante
C'est là son moindre défaut

extraits de vos témoignages...

« le jeune était énurésique. Maintenant il cumule avec l'encoprésie jour et nuit, il a 9 ans, c'est dur pour lui, pour moi et le regard des autres enfants est là, ciblé sur lui »

« gérer la continuité pédagogique avec plusieurs enfants de niveaux différents avec des difficultés scolaires tout en gérant les repas et le reste »

« les parents, les grands-parents, les frères et soeurs, parfois nous avons l'impression d'être une plateforme téléphonique »

« pour moi, je suis habituée d'être à la maison avec deux touts petits, ma vie en dehors était déjà très restreinte, les invitations amicales avaient déjà fortement diminuées au vu de la problématique des enfants, les courses, les spectacles, le resto avec eux ce n'était déjà pas possible, du coup je ne me sentais plus différente à ce niveau là »

« malgré le déconfinement annoncé le 11 mai, rien ne va changer, les enfants reprennent le 18 mai et encore 1 jour par semaine et pas le même jour »

L'ÉCOLE À LA MAISON...



L'indemnité dans les Départements voisins

22 : 10 euros /jour et par enfant durant le confinement + remboursement sur facture des frais inhérents à la scolarité à domicile

29 : 8 euros/jour et par enfant (5,60€ pour les jeunes majeurs)

56 : 600 euros pour 1 enfant + 200€ par enfant supplémentaire dans la limite de 1200€ + indemnité pour activités de 50€ par enfant dans la limite de 100€

✂ information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :